



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 4 avril 2019

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 3 avril 2019 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Ouverture de la séance

2019-04-29

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour et ont demandé l'ajout du point suivant :

- **Mandat – Conception et mise en relation d'un outil promotionnel pour entreprises**

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour ainsi modifié présenté.

ADOPTÉE

2019-04-30

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 7 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-04-31

Entente de collaboration avec le CISSS des Laurentides – Conditions d'insalubrité morbide

CONSIDÉRANT

l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui mentionne qu'un établissement peut conclure avec un autre établissement, un organisme ou toute autre personne, une entente pour l'une ou l'autre des fins suivantes:



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

- 1° la dispensation, *pour le compte de cet établissement, de certains services de santé ou services sociaux requis par un usager de cet établissement ;*
- 2° la prestation ou l'échange de services professionnels en matière de services de santé ou de services sociaux.

CONSIDÉRANT QUE

les ententes pour des activités spécifiques entre les organismes communautaires et le CISSS des Laurentides s'avèrent un outil approprié dans un esprit de collaboration et de complémentarité;

CONSIDÉRANT QU

au cours des dernières années, des interventions sur le territoire, réalisées par différents intervenants, ont permis de mettre à jour des situations et conditions d'insalubrité, notamment d'insalubrité morbide, qui peuvent s'avérer grandement préjudiciables pour la santé et la sécurité des résidents ;

CONSIDÉRAN QUE

la Régie a avantage de conclure une entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- approuve le guide d'arrimage et autorise la signature de l'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide intervenue avec le CISSS des Laurentides.
- autorise Sébastien Lajoie, directeur, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-32

Comptes à recevoir

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 27 mars 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-33

Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 27 mars 2019, au montant de 69 722.22 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-34

Projet – Achat de cylindres d'air - Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire réaliser un projet financé à même le fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE

le projet était planifié au programme triennal et qu'une somme au fonds de roulement de 25 000\$ y était réservée ;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Brownsburg Chatham désire se départir de ses cylindres d'air et qu'il reste encore plusieurs années d'utilité à ceux-ci ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a fait une demande de prix auprès du fournisseur « Aréo-Feu Ltée » ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la réalisation du projet suivant :

PROJET	MONTANT MAXIMUM AUTORISÉ
Achat de 24 cylindres d'air usagés 4500 lb Ville de Brownsburg Chatham	9 500 \$ (sans taxes)
Achat de 10 cylindres d'air 4500 lb Aréo-Feu Ltée	9 914 \$ (plus taxes applicables)
TOTAL	19 414 \$

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-35

Démission – Érick De Bellefeuille

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Érick De Bellefeuille a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Érick De Bellefeuille, effective le 7 mars 2019 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.



No de résolution
ou annotation

2019-04-36

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Démission – Raphaël Comte-Marcil

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Raphaël Comte-Marcil a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Raphaël Comte-Marcil, effective le 19 mars 2019 à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-37

Fin du lien d'emploi – Yoan Séguin

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de la convention collective de travail des pompiers de la RIDM, les pompiers qui ne participent pas à un minimum de 40% de présence pour l'ensemble de leur temps d'affectation obligatoire, perdent leur lien d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE

le taux de présence de monsieur Yoan Séguin est de 22% au dernier trimestre couvrant la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Yoan Séguin ne respecte pas le minimum de présence obligatoire et a reçu trois (3) avis écrits à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Yoan Séguin a été rencontré par la direction le 19 décembre 2018 afin de corriger la situation ;

CONSIDÉRANT QUE

la situation n'a pas changé suite à la rencontre ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi de l'employé de monsieur Yoan Séguin, en date du 3 avril 2019.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Embauche de pompiers

CONSIDÉRANT QUE

Formules Municipales No 5614-A-PS (F14781)
2019-04-38



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

des postes de pompiers sont vacants ;
CONSIDÉRANTS QU'
il y a lieu de combler ces postes ;

CONSIDÉRANT
la recommandation du directeur ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président
appuyé par Michel Bazinet, membre
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du directeur, autorise l'embauche des personnes ci-dessous à titre de pompier à l'essai, en date du 3 avril 2019, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

- Steve Therrien
- Olivier Lisso Gougeon

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-39

Mandat – Conception et mise en relation d'un outil promotionnel pour entreprises

CONSIDÉRANT QUE
la Régie incendie des Monts désire sensibiliser la communauté d'affaires à la réalité de l'embauche de pompiers;

CONSIDÉRANTS QUE
la Régie souhaite avoir à sa portée un outil promotionnel pour les entreprises et se lier avec la Chambre de commerce du Grand Ste-Agathe pour informer, rejoindre les entreprises et remettre le dépliant d'information ;

CONSIDÉRANT QUE
la Régie a reçu une proposition de service de Josée Dufresne, consultante Agente d'accueil Laurentides;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président
appuyé par Anne Guylaine Legault, membre
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur à mandater madame Josée Dufresne, consultante Agente d'accueil Laurentides, pour la conception et mise en réalisation d'un outil promotionnel pour les entreprises au montant de 900 \$, plus taxes applicables.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.


ADOPTÉE


Période de questions d'ordre général

2019-04-40

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre appuyé par Michel Bazinet, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h35.


Denis Chalifoux, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier